



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie

Bourg, Moïse du

A Boverdeavx

4. §.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37094

la conspiration de l'autorité seculiere avec
l'Ecclesiastique.

4. §.

IL n'en fût pas de mesme en France : où les
Esprits se donnerent beaucoup plus de li-
berté pour rejeter cette Bulle, & pour sou-
tenir Iansenius, & il se trouva quantité de
François assez dénaturez pour deffendre tant
la personne de Iansenius, l'ennemy déclaré
de leur patrie, & de leur Prince, par des
Apologies reiterées; comme sa doctrine,
par plusieurs liures qu'ils imprimoient in-
cessamment au Port Royal, où ils auoient
vne Imprimerie à leur discretion. Ce mona-
stere de Religieuses au voisinage de Paris, que
l'Abbé de S. Cyran auoit gouvernées durant
sa vie, fût le port où se rendirent apres sa
mort la plus part de ses disciples, & il fut
comme le seminaire des Iansenistes; dont les
plus considerables estoient Messieurs Arnaud
d'Andilly, & le Docteur son frere, leur sœur
estant aussi Superieure dudit Monastere, &
Monsieur le Maistre Aduocat au Parlement
de Paris, & quelques autres personnes de
condition, & de lettres, sur tout versés en
la lecture des Peres, & qui auoient la plume
bonne pour écrire en François, qui s'estoient
rangés aueuglement sous la conduite de

L'Abbé de S. Cyran, le grand partisan de Iansenius, qu'il leur auoit commandé de defendre ; ayant cette pratique de prendre vne autorité absoluë sur ceux qui se mettoient sous sa conduite.

Encore en diray. ie ce mot en passant, par forme de digression ; que ces gens ainsi ramassés, & ancrés au Port-Royal, non contents d'une société civile, en voulurent faire vne communauté Religieuse, & un ordre Monastique : & pour cét effet ils en tracerent le dessein, & dresserent les regles en Latin & François comprises en cinq Chapitres pour le premier, & en treize pour le second ; qu'ils presenterent à feu Monsieur de Gondy Archeuesque de Paris, par les Agens du Port-Royal, afin de le faire approuver ; ce que ce sage Prelat refusa tres iudicieusement de faire, comme estant vne chimere de deuotion qui auoit vni en un corps de Religion le Iudaïsme, & le Christianisme, ainsi que quelques-uns l'ont remarqué, & où il ne se parloit ny de Confession, ny de Communion Sacramentelle, ny de mortification, ny de silence, ny d'autres marques d'une communauté Religieuse, mais seulement de pratiquer certains mestiers d'artisans, comme de cordon-

nier, de charpantier, & autres semblables, sous la direction de quelque Doyens, à qui ils seroient soumis au nombre de septante-deux, à l'imitation des septante-deux vieillards du grand Sanedrin parmy les Juifs; à la reserve d'une douzaine d'entr'eux à l'imitation des Apostres, qui seroient les Surintendans des autres, qui vaqueroient à l'estude, à la predication, & à l'impression des liures: & tous seroient vestus au dehors d'une cotte de gros drap blanc, ou d'un juste-au-corps qui leur descendroit jusques aux genoux, avec un capuchon de mesme estoffe sur la teste: & telles autres grotesques qui sont plus amplement contenuës dans leurs regles, que les Curieux pourront voir dans le liure de Monsieur de Preuille du Progrès du Iansenisme, imprimé à Avignon chés Pierre Thomas 1655.

Reuenons à la Bulle d'Urbain VIII. contre le liure de Iansenius, laquelle ces Messieurs du Port-Royal combattoient avec tant d'ardeur; & disons qu'ils eurent le regret non-obstant tous leurs efforts, & toutes leurs intrigues, de la voir receüe & publiée par Monsieur de Gondy Archevesque de Paris l'onzième Decembre 1643. Qui ensuite fit comparoir deuant soy le Sieur de St. Gaelis

Directeur des Religieuses du Port-Royal, sur ce qu'il avoit presché la doctrine de Iansenius, l'obligeant de s'en retracter : comme il fit le 1. Januier 1650. La sacrée Faculté de la Theologie de Paris à l'imitation de son Prelat receut aussi la Bulle d'Urbain VIII. & condamna derechef les opinions de Baius que ce Pape y avoit aussi derechef condamnées, en y renouellant les censures de ses Predecesseurs Pie V. & Gregoire XIII. contre les mesmes erreurs que Iansenius avoit encore soutenuës dans son liure. Cette sacrée Faculté insista de nouveau sur les censures qu'elle avoit autrefois faites depuis l'an 1560. de certaines opinions de Luther conformes à celles de Iansenius, & derechef 1584. Vous les trouuerés avec d'autres dans le liure de Antonius Ricardus sur ce sujet, le tout extrait des Registres de l'Vniversité de Paris.

Les Iansenistes du Port-Royal firent bien tous leurs efforts pour répondre à tout cela, & à beaucoup d'autres liures que les Peres Iesuites imprimerent contre la fausse doctrine de ces Heterodoxes, pour la deffence de la veritable doctrine des Ortodoxes : mais ce fut sans beaucoup d'effet. Car enfin cette Bulle fût vniuersellement receüe par la France, &

la doctrine de Iansenius reietée. Ce ne furent pas seulement les particuliers comme les PP. Iesuites, qui la desauoüerēt; mais les corps entiers des Religions dans leurs assemblées publiques, comme des PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur, des Freres Mineurs l'an 1650. des Capucins en leur Chapitre General le 25. Iuin 1650. des Carmes deschaux le 24. Avril 1646. des Feüillans en mesme temps, & encore des autres; aussi bien que des Peres de l'Oratoire qui en publierent vne declaration tres-expresse.

Il est vray que la bile & la melancolie des Iansenistes se deschargea particulièrement sur les Peres Iesuites, à raison de la haine que leur auoient inspiré contre eux leurs deux grands Patriarches: & qu'ils traualloient incessamment à rompre les desseins de leur Cabale, les souplesses de leurs intrigues, & à refuter par leurs escrits les erreurs qu'ils publioient tous les iours dans les temps où ils ne manquoient point de vomir impudemment le venin de leur animosité par mille & mille calomnies contre leur doctrine, & contre leurs mœurs.

Vne de leur principales souplesses fût de publier vn libelle diffamatoire sous le nom de la *Theologie morale des Iesuites*, où ayaas

ramassé tout ce qu'il y a de plus choquant dans les Theologiens Canonistes, & Casuistes, mesmes qui n'ont point esté Iesuites, & qui ont imprimé auant qu'ils fussent au monde, & en outre tout ce qu'ils se sont forgés en leur teste de plus extrauagant, & de plus sale, ils l'ont faussement, & malicieusement attribué à la Morale des Iesuites: comme on les a euidamment conuaincus article par article dans les Apologies qui en ont esté faites pour eux. Cela mesme a esté reconnu par les Cours de Parlement, & entre autres par celuy de Bourdeaux, qui par son Arrest du 2. Sep. 1644. apres auoir soigneusement examiné cet affaire, & lû diligemment cet escrit, prononça que c'estoit vn libelle diffamatoire, & calomnieux, & comme tel commanda qu'il fut laceré par vn Officier de la Justice.

